

SERVICES PERISCOLAIRES MODE D'EMPLOI !

Le 2 juin 2023

L'année scolaire se termine, il nous faut déjà préparer la rentrée prochaine...

Vous trouverez ci-dessous l'ensemble des informations concernant l'organisation et les inscriptions aux différents services périscolaires.

Changement d'horaires : un bien pour tous !

Les horaires d'école changent à la rentrée : 8h30 - 11h45 et 13h45 - 16h30.

Le passage à une pause méridienne de 2 heures va nous permettre une plus grande souplesse au niveau de l'organisation du service de cantine. En trois services depuis plusieurs semaines, ce quart d'heure supplémentaire nous sera très utile pour offrir un service encore plus fluide et toujours plus calme pour les enfants et notre personnel.

Les horaires de garderie sont légèrement modifiés pour s'adapter à ces changements de temps scolaire (heure limite de dépose et prise en charge par l'équipe enseignante).

Le dispositif « Cantine à 1 € » se poursuit encore pour deux années supplémentaires et permet aux familles de bénéficier de tarifs très attractifs.

Les différents services accessibles sur inscription

Garderie à la Maison des associations (☎ 03.20.81.15.06 ou 06.46.90.02.36 - lundi, mardi, jeudi et vendredi 7h30 - 8h20 (heure limite d'accueil 8h10) et 16h30 - 18h30) - Dès le lundi 4 septembre

Notre équipe d'animation est là pour vos enfants. Jeux de société, activités manuelles ou coin lecture en partenariat avec la bibliothèque de Prêmesques, les enfants seront bien occupés !

Cantine (lundi, mardi, jeudi et vendredi 11h45 - 13h35) - Dès le lundi 4 septembre

La restauration s'effectue en 3 services de 40 minutes. Lors de la pause, un temps calme ou des jeux sont proposés aux enfants.

Mercredi récréatif à la maison des associations (tous les mercredis de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30) - Dès le mercredi 6 septembre

Le mercredi, on joue, on découvre, on se détend pour créer une vraie coupure dans la semaine d'école. Cet accueil de loisirs est conçu autour du rythme de l'enfant et les animateurs sont particulièrement à l'écoute de leurs besoins et de leurs envies afin de proposer une offre adaptée. L'inscription se fait à la demi-journée ou à la journée complète pour tous les mercredis de la période scolaire, avec un engagement effectif sur l'année. Lors de la pause méridienne, le panier repas est fourni par les familles, le restaurant scolaire ne fonctionnant pas ce jour-là. Un service de garderie est proposé de 7h30 à 8h30 et de 17h30 à 18h30. Ce service pourra être modifié en fonction des inscriptions.

Une inscription à titre exceptionnel en fonction des places disponibles est possible et sera soumise à un tarif particulier (cf. règlement intérieur III.1) ; dans ce cas, se rapprocher directement des services de mairie.

Les inscriptions, trop facile !

Pour qui ?

Pour tous les enfants inscrits à l'école Jean-Loup Chrétien.

Où ?

Sur le site internet de la mairie www.mairie-premesques.fr, « Portail des familles », « Je m'inscris et je paie en ligne ».

Comment ?

Avec mon identifiant et mon mot de passe personnels. Nouvel utilisateur ? C'est la mairie qui me communiquera mon code collectivité, je pourrai ensuite créer mon compte. Contacter la mairie au 03.20.08.82.10.

Quand ?

5 grandes périodes d'inscription selon le cycle scolaire :

- . Période 1 du 4 septembre au 20 octobre : inscriptions du 12 au 30 juin 2023
- . Période 2 du 6 novembre au 22 décembre : inscriptions du 9 au 20 octobre 2023
- . Période 3 du 8 janvier au 23 février 2024 : inscriptions du 4 au 15 décembre 2023
- . Période 4 du 11 mars au 19 avril : inscriptions du 12 au 23 février 2024
- . Période 5 du 13 mai au 5 juillet : inscriptions du 8 au 19 avril 2024.

Je m'inscris en retard ?

L'inscription n'est plus possible sur le site. On peut toutefois se rapprocher des services de mairie au 03.20.08.82.10.

J'ai un changement de dernière minute ?

J'envoie un mail à cantinedepremesques@outlook.fr ou j'appelle la mairie et signale toute annulation ou ajout de prestation (cf. règlement intérieur article V).

Combien ça coûte ?

Tous les tarifs sont consultables sur le site de la mairie ou disponibles sur simple demande.

Et je paie quand ?

A réception de facture et dans les délais impartis. Le règlement se fait en ligne sur le site www.mesfacturesonline.fr avec les code et identifiant repris sur la facture. Il peut également être déposé en mairie.

Quels documents dois-je fournir ?*

4 documents essentiels à remettre en mairie avant le 30 juin :

- . la fiche sanitaire* : pour le bien de mon enfant et sa sécurité, il est essentiel de la fournir dès la 1^{ère} inscription (document téléchargeable sur le site ou disponible en mairie)
- . L'attestation CAF reprenant le quotient familial* : sans ce document, c'est le tarif le plus élevé qui s'applique
- . le coupon-réponse du règlement intérieur* : l'ensemble des services est soumis à un règlement intérieur. Il est essentiel d'en prendre connaissance et de nous remettre un coupon valant acceptation. Ces 2 documents sont téléchargeables sur le site de la mairie ou disponibles sur simple demande
- . l'attestation d'assurance

Sans ces documents, aucune inscription ne pourra être validée.

👉 **2 possibilités pour nous transmettre ces documents essentiels avant le 30 juin : en mairie ou par mail à l'adresse suivante : jeunesse@premesques.fr**

L'équipe d'animation

7 animateurs et 3 ATSEM survitaminés accueilleront les enfants dans les différents services. Pour toute information, n'hésitez pas à contacter Maïté ROUSSELLE, responsable périscolaire au 06.46.90.02.36.

Bel été à tous et rendez-vous le lundi 4 septembre !

Le service périscolaire



**Inscription complète = tous les documents demandés *
+ inscription en ligne avant le 30 juin prochain !**